**COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

 requérant(e)

- et -

 intimé(e).

**ORDONNANCE D’AUTORISATION – LAEOEF**

**Renseignements financiers**

conformément à l’article 10 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), autorisant un fonctionnaire du tribunal à demander des renseignements en vue **de l’établissement ou de la modification d’une ordonnance alimentaire**.

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

*(Nom, adresse, courriel et numéro de téléphone de la partie qui dépose)*

**COUR DU BANC DU ROI (Division de la famille)**

**Centre de**

MONSIEUR (MADAME) )

LE (LA) JUGE ) le \_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_

 )

ENTRE :

requérant(e)

– et –

intimé(e).

**ORDONNANCE**

1. L’affaire a été entendue au palais de justice situé au 408, avenue York, Winnipeg (Manitoba) R3C 0P9, à la demande de .

1. Sur requête de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ présentée en vertu de

 *(Nom complet de la partie qui présente la requête)*

l’article 7 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), relativement à (l’établissement d’une ordonnance alimentaire / la modification de la disposition alimentaire énoncée dans l’ordonnance rendue le

 par ).

*(Date) (Juge, tribunal et province, territoire ou pays)*

1. LE TRIBUNAL est convaincu que le seul but de la requête est d’obtenir des renseignements pour (établir / modifier) une ordonnance alimentaire et qu’il n’y a vraisemblablement aucun risque de compromettre la sécurité de quiconque en rendant l’ordonnance.
2. LE TRIBUNAL ORDONNE ce qui suit conformément à l’article 10 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada) : le registraire de la Cour du Banc du Roi du Manitoba est autorisé à présenter au ministre de la Justice du Canada, conformément à l’article 12 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), une demande de recherche et de communication des seuls renseignements suivants qui peuvent se trouver dans les fichiers fédéraux désignés à l’article 2 du Règlement sur la communication de renseignements pour l’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales, DORS/2023-125 :
	1. Les renseignements figurant dans les formulaires fiscaux fédéraux cochés

ci-dessous concernant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Personne visée par l’ordonnance alimentaire demandée ou à modifier)*

pour les années d’imposition suivantes, sous réserve de toute autre indication à droite du formulaire indiqué :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Indiquez les années d’imposition visées par la demande de renseignements.)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Formulaires fiscaux fédéraux** | **Années visées** ***(autres que celles indiquées ci-dessus)***  |
| **Renseignements de base sur le revenu** |
| [ ]  Déclaration de revenus et de prestations (T1) |  |
| [ ]  Annexe 1 – Impôt fédéral  |  |
| [ ]  Annexe 2 – Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait |  |
| [ ]  Annexe 3 – Gains (ou pertes) en capital |  |
| [ ]  Annexe 4 – État des revenus de placements  |  |
| [ ]  Annexe 5 – Montants pour époux ou conjoint de fait et les personnes à charge |  |
| [ ]  Annexe 6 – Allocation canadienne pour les travailleurs |  |
| [ ]  Annexe 7 – Cotisations et transferts au titre de REER, de RPAC et de RPD, et opérations dans le cadre du RAP et du REEP  |  |
| [ ]  Annexe 8 – Cotisations et paiement en trop au Régime de pensions du Canada |  |
| [ ]  Annexe 9 – Dons |  |
| [ ]  Annexe 10 – Cotisations à l’assurance-emploi (AE) et au Régime provincial d’assurance parentale (RPAP)  |  |
| [ ]  Annexe 11 – Montants fédéraux des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels et crédit canadien pour la formation  |  |
| [ ]  Annexe 12 – Dépenses pour l’accessibilité domiciliaire  |  |
| [ ]  Annexe 13 – Cotisations à l’assurance-emploi pour le gain d’un travail indépendant et pour d’autres gains admissibles |  |
| [ ]  Annexe 14 – Incitatif à agir pour le climat |  |
| **Pour les non-résidents et les résidents réputés :** |
| [ ]  Annexe A – État des revenus de toutes provenances (pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada) |  |
| [ ]  Annexe B – Montant admissible des crédits d’impôt non remboursables (pour les non-résidents du Canada) |  |
| [ ]  Annexe C – Choix prévu à l’article 217 de la Loi de l’impôt sur le revenu (pour les non-résidents du Canada) |  |

*(Rayer le paragraphe (ii) s’il ne s’applique pas.)*

* 1. Aux fins de la détermination du revenu d’un ménage conformément aux lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants qui s’appliquent, les renseignements qui figurent dans les formulaires fiscaux fédéraux précisés dans les annexes A ci-jointes concernant les personnes suivantes :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Nom de la personne)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Nom de la personne)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Nom de la personne)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Nom de la personne)*

1. LE TRIBUNAL ORDONNE ce qui suit conformément au paragraphe 13(2) de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada) : les renseignements transmis par le ministre de la Justice du Canada au registraire de la Cour du Banc du Roi du Manitoba et remis au tribunal sont placés sous scellé jusqu’à nouvelle ordonnance du tribunal.
2. LE TRIBUNAL ORDONNE ce qui suit : la question de la communication des renseignements est ajournée jusqu’à leur réception par le tribunal.

*(Rayer le paragraphe 7 s’il ne s’applique pas.)*

1. LE TRIBUNAL ORDONNE ce qui suit conformément à la Loi sur la Cour du Banc du Roi et aux Règles : une copie de la présente ordonnance est signifiée au requérant ou à la requérante par courrier ordinaire, service de messagerie ou télécopieur à {nom, coordonnées supplémentaires ou adresse complète} dans les 20 jours de la date de la signature.

*(Date de la signature)* *(Signature du ou de la juge)*

**ANNEXE A**

*(Une annexe A est exigée pour chaque personne concernée par les renseignements demandés.)*

Ordonnance rendue en vertu de l’article 10 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales et autorisant un fonctionnaire du tribunal à demander des renseignements aux fins de l’établissement ou de la modification d’une ordonnance alimentaire.

**Renseignements demandés pour établir le revenu du ménage conformément à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

*(Titre du texte législatif applicable)*

Relativement à la requête présentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Nom complet de la partie qui présente la requête)*

conformément à l’article 7 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales, en vue \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ une ordonnance alimentaire.

*(d’établir / de modifier)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ peut demander des renseignements

*(Nom / titre du fonctionnaire du tribunal)*

concernant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ qui figurent dans les

*(Nom de la personne concernée par les renseignements demandés)*

formulaires fiscaux fédéraux suivants et qui peuvent se trouver dans les fichiers fédéraux prescrits à l’article 3 du Règlement sur la communication de renseignements pour l’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales, DORS/2023-125 :

[ ]  Les renseignements qui figurent dans les formulaires fiscaux fédéraux cochés ci-dessous sont demandés pour les années d’imposition suivantes, sous réserve de toute autre indication à droite du formulaire indiqué : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 *(Indiquez les années d’imposition visées par la demande de renseignements.)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Formulaires fiscaux fédéraux** | **Années visées *(autres que celles indiquées ci-dessus)***  |
| **Renseignements de base sur le revenu** |
| [ ]  Déclaration de revenus et de prestations (T1) |  |
| [ ]  Annexe 1 – Impôt fédéral  |  |
| [ ]  Annexe 2 – Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait |  |
| [ ]  Annexe 3 – Gains (ou pertes) en capital |  |
| [ ]  Annexe 4 – État des revenus de placements  |  |
| [ ]  Annexe 5 – Montants pour époux ou conjoint de fait et les personnes à charge |  |
| [ ]  Annexe 6 – Allocation canadienne pour les travailleurs |  |
| [ ]  Annexe 7 – Cotisations et transferts au titre de REER, de RPAC et de RPD, et opérations dans le cadre du RAP et du REEP  |  |
| [ ]  Annexe 8 – Cotisations et paiement en trop au Régime de pensions du Canada |  |
| [ ]  Annexe 9 – Dons |  |
| [ ]  Annexe 10 – Cotisations à l’assurance-emploi (AE) et au Régime provincial d’assurance parentale (RPAP)  |  |
| [ ]  Annexe 11 – Montants fédéraux des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels et crédit canadien pour la formation |  |
| [ ]  Annexe 12 – Dépenses pour l’accessibilité domiciliaire  |  |
| [ ]  Annexe 13 – Cotisations à l’assurance-emploi pour le gain d’un travail indépendant et pour d’autres gains admissibles |  |
| [ ]  Annexe 14 – Incitatif à agir pour le climat |  |
| **Pour les non-résidents et les résidents réputés :** |
| [ ]  Annexe A – État des revenus de toutes provenances (pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada) |  |
| [ ]  Annexe B – Montant admissible des crédits d’impôt non remboursables (pour les non-résidents du Canada) |  |
| [ ]  Annexe C – Choix prévu à l’article 217 de la Loi de l’impôt sur le revenu (pour les non-résidents du Canada) |  |